



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles
Nouvelle-Aquitaine**

Arrêté du **25 MAI 2021**

N°

Portant radiation de l'inscription au titre des monuments historiques de la tour de Langlade de PROISSANS (Dordogne)

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu l'article 113 de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

CONSIDÉRANT que la protection de la tour de Langlade, située à PROISSANS (Dordogne) n'est plus justifiée du fait de la disparition de ladite tour,

Sur proposition de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture entendue en sa séance du 26 septembre 2017,

ARRÊTE

Article premier : Est radiée l'inscription au titre des monuments historiques de la tour de Langlade, située sur la parcelle n°87, d'une contenance de 3 240 m², située à PROISSANS (Dordogne), figurant au cadastre section AH, et appartenant en pleine propriété à Monsieur Jean-Christophe LAMAZE, né le 6 février 1969, à SARLAT-LACANEDA (Dordogne), divorcé, demeurant à PROISSANS (Langlade), par acte reçu auprès de Maître Lasserre, notaire à SALIGNAC-EYVIGUES (Dordogne) le 11 octobre 1985, et publié auprès du Bureau des hypothèques de Périgueux les 25 novembre 1985 et 2 janvier 1986, volume 4012, numéro 20.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 3 : Il sera notifié au préfet du département, au maire et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Bordeaux le **25 MAI 2021**

Pour la Préfète,

Le Secrétaire général pour les affaires régionales


Patrick AMOUSSOU-ADEBLE